



LE MOT DU PRIEUR

Il ne s'agit pas de faire de la publicité pour une émission de télévision qui nous conforte chaque fois davantage dans notre refus de célébrer la nouvelle messe, mais de rappeler l'enseignement de l'Eglise sur le dimanche, qui est le *dies Domini*, c'est-à-dire le jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. D'autant que le dimanche risque de disparaître tôt ou tard comme jour de repos hebdomadaire. Le 14 décembre, le Sénat a ainsi voté en catimini un amendement à la future loi sur la consommation qui prévoit que les commerces de détail d'ameublement pourront désormais ouvrir les dimanches sans avoir à demander une autorisation. Bien sûr, ne travailleront que ceux qui le voudront bien. Il n'empêche que si le patron décide que le magasin ouvrira le dimanche, je me demande combien de temps l'employé chrétien pourra refuser de venir ce jour-là avant de se voir remercier. Cette disposition aux effets limités sera un premier coin introduit pour supprimer le caractère obligatoire du repos dominical. Il nous faut donc défendre le dimanche bec et ongle contre le laïcisme insidieux qui veut faire disparaître toute référence chrétienne de la vie publique.

L'obligation pour l'homme de s'arrêter de travailler pour se consacrer de temps en temps aux œuvres de la religion, au repos du corps pour la réfection de l'âme, vient de la loi naturelle qui nous ordonne de rendre à Dieu un culte convenable. La détermination d'un jour précis vient de Dieu lui-même lorsqu'il promulgua la loi de l'Ancien Testament : il se réserva le samedi (sabbat) et interdit sévèrement toute œuvre servile en ce jour : « Vous travaillerez pendant six jours, et vous y ferez tous vos ouvrages. Mais le septième jour est le

jour du repos, consacré au Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez en ce jour aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ... ni votre serviteur » (Ex XX, 9 et 10), ou encore : « Vous observerez le sabbat car c'est pour vous une chose sainte. Celui qui le profanera sera puni de mort » (Ex XXXI, 14). Ce jour consacré à Dieu et au repos fut transféré du samedi, dernier jour de la semaine, au dimanche, premier jour, par les apôtres eux-mêmes, en raison de la Résurrection de Notre-Seigneur et de la Pentecôte qui eurent lieu en ce jour. Comme le dit le catéchisme du Concile de Trente : « De même que ce fut en ce jour que la lumière commença à éclairer le monde, de même aussi ce fut en ce jour que notre Rédempteur, en nous ouvrant l'entrée de la vie éternelle par sa Résurrection, nous fit passer des ténèbres à la vie véritable ».

La sanctification du dimanche consiste donc à rendre un

culte à Dieu par l'assistance à la messe et à cesser les travaux pénibles, appelés en théologie les œuvres serviles : celles accomplies autrefois par les domestiques ou les esclaves, qui font plus appel au corps qu'à l'intelligence. L'Eglise nous enseigne qu'il faut nous abstenir également des œuvres judiciaires et du commerce. Il peut y avoir des exceptions, comme les croissants chauds du dimanche ou une foire qui se tient depuis toujours à cette date. Ces exceptions ne doivent pas nous faire oublier la règle du repos dominical. Monsieur Martin, père de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, refusait obstinément d'ouvrir son commerce d'horlogerie les dimanches, même si c'était ce jour-là que de nombreux paysans se rendaient à la ville pour des emplettes. Il rappelait à ceux qui le sollicitaient : « Ici, le dimanche, c'est Messire Dieu *seul* servi ! ».

Nous pouvons aussi rappeler les prédications

LE JOUR DU SEIGNEUR



Les Abbés du Prieuré de Prunay
Vous adressent tous leurs meilleurs vœux
De joyeux Noël et de sainte année
Toute au service du Seigneur Dieu.

très fermes du saint Curé d'Ars à ses braves paysans, encore parfois plus soucieux de leurs gains que de la volonté de Dieu : « Si on demandait à ceux qui travaillent le dimanche : "Que venez vous de faire ?", ils pourraient répondre : "Je viens de vendre mon âme au démon, de crucifier Notre-Seigneur et de renoncer à mon baptême. Je suis pour l'enfer. Il faudra pleurer une éternité pour rien." Quand j'en vois qui charroient le dimanche, je pense qu'ils charroient leur âme en enfer ». Ou encore : « Le dimanche, c'est le bien du bon Dieu : c'est son jour à lui, le jour du Seigneur. Il a fait tous les jours de la semaine ; il pouvait les garder tous. Il vous en a donné six, il ne s'est réservé que le septième. De quel droit touchez-vous à ce qui ne vous appartient pas ? Vous savez que le bien volé ne profite jamais. Le jour que vous volez au Seigneur ne vous profitera pas non plus. Je connais deux moyens de devenir pauvre : c'est de travailler le dimanche et de prendre le bien d'autrui. ».

Notre-Dame elle-même vint nous avertir lors de son apparition à La Salette, le 19 septembre 1846. Elle se plaignit des péchés publics et notamment de la profanation du dimanche : « Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième et on ne veut pas me l'accorder. C'est ça qui appesantit tant le bras de mon Fils ».

Il est vrai que nos évêques sont encore une fois d'une discrétion de violette. Il faut dire que dans cette affaire, il ne s'agit pas de limiter un tant soit peu les flots, euh pardon !, les flux migratoires. Point n'est besoin de monter au créneau : les droits de l'homme ne sont pas en danger. Il ne s'agit que des droits de Dieu. On comprend que cela ne les touche guère. Ne peuvent en fait s'opposer à la profanation du dimanche par l'autorisation généralisée de travailler ce jour-là que les défenseurs de la doctrine catholique des droits de Dieu sur la société et de l'obligation qu'ont les sociétés d'une

part de rendre un culte au vrai Dieu, d'autre part de conformer leur législation aux commandements de Dieu pour aider les peuples à obtenir le salut éternel, fin ultime de la société politique. Les partisans de la liberté religieuse telle qu'elle est définie par Vatican II, et que l'on voudrait nous faire gober comme une vérité de foi, ne peuvent qu'assister impuissants à cette désacralisation du dimanche. Si, en effet, le dimanche n'a aucun caractère sacré pour tous ceux qui ne sont pas chrétiens, on ne voit pas pourquoi l'Etat leur interdirait de travailler ce jour-là. Maintenir pour tous l'interdiction de travailler le dimanche serait une discrimination religieuse incompatible avec la déclaration conciliaire. Il faut simplement que les quelques chrétiens qui restent encore dans la société pluraliste puissent faire le choix de ne pas travailler le dimanche. Citons encore une fois le Concile, sur lequel il faudra bien revenir un jour pour arrêter l'autodestruction de l'Eglise : « le pouvoir civil doit veiller à ce que l'égalité juridique des citoyens, qui relève elle-même du bien commun de la société, ne soit jamais lésée, de manière ouverte ou occulte, pour des motifs religieux, et qu'entre eux aucune discrimination ne soit faite ». Cela semble généreux, mais c'est l'arrêt de mort de toute législation catholique, et donc de toute civilisation chrétienne. Il ne reste plus que les syndicats pour défendre le dimanche, considéré par eux comme un simple acquis social.

A nous donc de défendre le caractère sacré du dimanche, tant dans l'affirmation des principes que dans l'observation pratique de ce commandement de Dieu. Pas un centime pour les commerces qui ouvrent le dimanche, si possible en le faisant savoir au gérant du magasin.

Rendons à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

Abbé Ludovic Girod

LA CHAPELLE SAINT-RÉMI



A la demande de Monsieur l'abbé Girod, je me permets de présenter aux lecteurs de " La Sainte Ampoule " l'histoire de la chapelle Saint-Rémi de Guise, plus exactement de l'ex chapelle Saint-Rémi de Guise.

Suite à la fondation de l'Association Saint-Pierre en 1981, regroupant les catholiques de Tradition de l'Aisne, le besoin d'ouvrir une centre de messes n'a pas été nécessaire dans l'immédiat, sachant que les catholiques fidèles à la messe traditionnelle pouvaient bénéficier à l'époque du ministère d'un prêtre diocésain, en l'occurrence,

Monsieur l'abbé Elie Boidart, curé d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois, Servais et Deuillet.

Sa paroisse était devenu le refuge des catholiques de Tradition, où l'on pouvait assister à la bonne messe et recevoir la bonne doctrine. Malheureusement fin 1984, ce prêtre courageux qui avait dû subir à plusieurs reprises les remontrances de l'évêque de Soissons est tombé gravement malade et



est décédé le 13 janvier 1985. Ses obsèques religieuses dans son église par Monsieur l'abbé Xavier Beauvais avaient donné lieu à un affrontement avec l'évêque de Soissons.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés à la rue, le nouveau desservant refusant de célébrer la messe traditionnelle. Durant plusieurs années, nous avons " erré " ici et là (arrière salle de café à Amigny-Rouy - salle des fêtes des pompiers de Chauny - centre socioculturel de Chauny - salle des fêtes de Viry-Noueuil - domicile personnel des Demoiselles Piette ...)

C'est alors qu'à l'initiative de M. Jean-Michel Berriot, trésorier de l'ASP, à partir de 1987, nous avons pris l'initiative d'organiser une messe de minuit dans une ancienne ferme sise 403 rue des Docteurs Devillers à Guise et appartenant à Mademoiselle Geneviève Missoten. L'idée nous est venue, ensuite, d'ouvrir en ces lieux un centre de messe dans une étable de 150 m² de surface et en accord avec la propriétaire.

Le bail de location fut signé le 1er juillet 1989, à charge pour l'Association Saint-Pierre d'aménager l'étable en chapelle. En collaboration avec Monsieur l'abbé Pierre-Marie Gainche, nous avons entrepris les travaux d'aménagement qui ont duré 3 ans (installation d'un maître autel en bois et d'un banc de communion ; mise en place des statues ; aménagement d'une sacristie ; transport des priere-Dieu, etc) le tout provenant de dons faits par des particuliers ou par Monsieur l'abbé Schillewaert. Plusieurs corps de métiers ont participé à l'embellissement de cette chapelle (électricité, chauffage, carrelages, menuiseries...) Le reste des travaux a été réalisé par des bénévoles (boiseries, peinture, moquette, bancs, etc).

Bien qu'ouverte au culte à partir de juillet 1989, la bénédiction par Mgr Alfonso de Galaretta eut lieu le 11 octobre 1992 et donna lieu à un grand rassemblement de catholiques de Tradition de la région.

En janvier 1994, furent bénits la statue de saint Rémi et le tableau représentant le baptême de Clovis par saint Rémi. A cette occasion nous avons accueilli Mgr Bernard Tissier de Mallerai.

Il est incontestable que de nombreux prêtres sont venus célébrer la sainte messe dans cette chapelle et que durant près de 18 ans de nombreux catholiques sont venus y prier et certains même ont retrouvé la foi et la pratique religieuse. De nombreuses grâces nous ont été données ! TENIR, MAINTENIR et PRIER, telle a été notre devise.

Depuis le 3 novembre 2007, la chapelle a été déménagée. Les statues et le maître autel stockés en lieu sûr attendant avec impatience de pouvoir accueillir à nouveau de nombreux fidèles en un lieu dont Dieu seul connaît le nom et l'endroit. Deo gratias !

Jacques Billaud
Président de l'Association Saint-Pierre

AU FIL DU TEMPS ...



Mercredi 21 novembre : les membres des chorales et les organistes qui le peuvent se retrouvent le soir au Prieuré pour fêter sainte Cécile, patronne des musiciens et des chanteurs. Un sympathique dîner ainsi que quelques bonnes bouteilles disposent les participants à un petit concert sous la direction de Mlle Le Bihan. Un grand merci à tous ceux qui rehaussent par le chant et l'orgue la beauté de nos cérémonies.

Du 26 au 30 novembre : le Prieuré est bien vide, car le Prieur est seul à garder la maison. L'Abbé Gérard suit au Pointet une session de théologie sur l'Eucharistie et l'Abbé Castel se trouve à Mérygnay pour une retraite spirituelle.

Samedi 1er décembre : Fête de Saint-Eloi. Sous l'égide de l'Association Saint-Pierre de l'Aisne et grâce à l'accueil chaleureux d'un curé de campagne, une messe pour fêter le patron des agriculteurs et des artisans est célébrée dans la région de Guise. C'est l'Abbé Girod qui officie dans une belle église ancienne, devant des fidèles habitués à la liturgie tridentine et d'autres qui la découvrent. Le pain bénit est distribué à la fin de la messe. Tous se retrouvent ensuite à la salle municipale pour un vin d'honneur puis ceux qui le désirent partagent un repas au restaurant.

Dimanche 2 décembre : un pot servi en l'honneur de la Sainte Cécile réunit les fidèles de la chapelle Saint-Walfroy. C'est l'occasion de remercier tous ceux qui se dévouent chaque dimanche pour relever la beauté de la liturgie par leurs chants.

Dimanche 2 décembre : les fidèles du Prieuré soutiennent ceux d'Amiens. Comme vous le savez, les fidèles de la Tradition d'Amiens assistent depuis plusieurs dimanches à la messe dehors car ils ne peuvent plus utiliser la chapelle qu'ils louaient et n'ont pas trouvé encore de lieu pour la remplacer. Les pouvoirs ecclésiastiques pratiquent l'accueil à sens unique : tout sauf la foi catholique, et préfèrent laisser vides les nombreuses églises inoccupées du diocèse. A l'appel de M. l'Abbé de Cacqueray, c'est à notre tour de venir épauler ces catholiques sans église fixe. Une bonne trentaine de fidèles font le déplacement et assistent à la messe par un vent tempétueux devant l'église Saint-Germain.

Dimanche 2 décembre : cérémonie de première communion à Notre-Dame de France. Deux enfants reçoivent en ce jour pour la première fois Notre-Seigneur Jésus-Christ présent dans la sainte Eucharistie, après avoir suivi la veille une petite récollection de préparation.

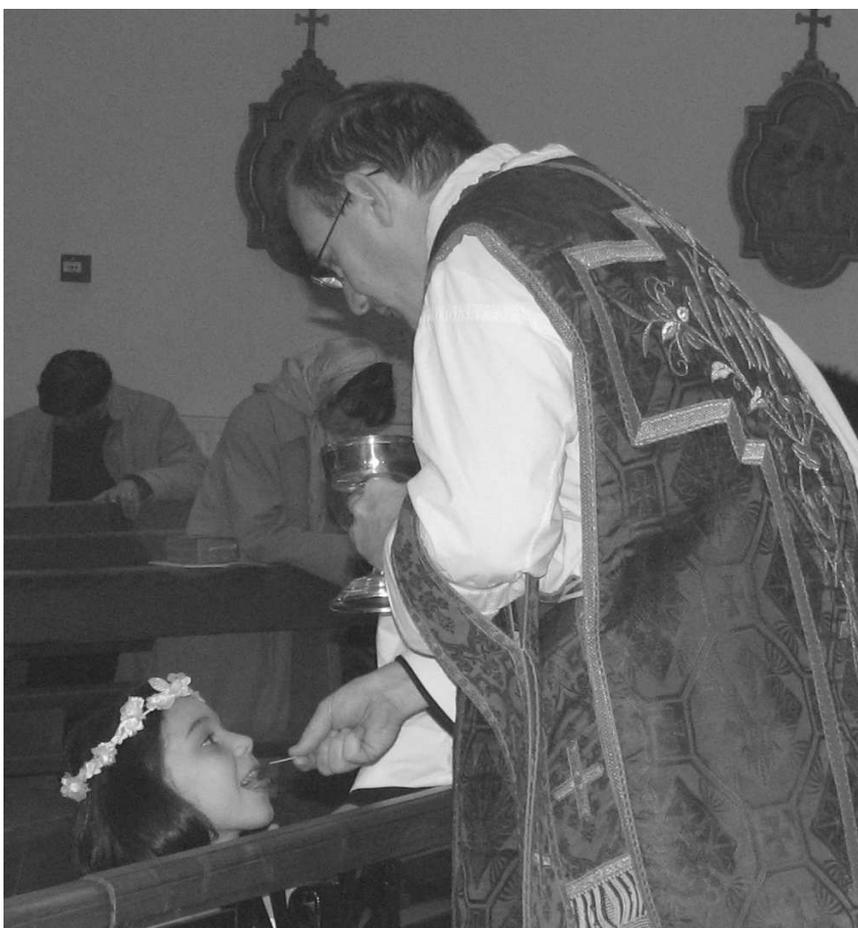
Dimanche 2 décembre : cercle de la Tradition à Troyes. Environ une fois par mois, une quinzaine de fidèles assistent après la messe du soir à un cercle sur un sujet doctrinal. Aujourd'hui, l'Abbé Girod traite des actes humains et des actes volontaires.

Vendredi 7 décembre : le Prieur se rend au Cours Notre-Dame des Victoires pour y prêcher une petite récollection préparatoire au 8 décembre qui est jour de pèlerinage pour l'école.

Samedi 8 décembre : les Abbés Castel et Girod prêchent la récollection de l'Avent à Notre-Dame de France sur le thème de Marie Immaculée et de Marie Médiatrice. Deux fidèles profitent de l'occasion pour faire leur engagement dans la Milice de l'Immaculée, mouvement d'apostolat marial, consacré en particulier à la conversion des ennemis de l'Eglise en général et des francs-maçons en particulier. Nous aurons l'occasion de vous présenter plus en détail cette Milice de l'Immaculée fondée en 1917 par saint Maximilien Kolbe. La messe chantée du 8 décembre vient clore cette journée de récollection, avec une procession aux flambeaux et le renouvellement de la consécration du Prieuré au Cœur Immaculé de Marie. Des messes sont également célébrées à Charleville et Joinville.

Dimanche 9 décembre : Après 7 ans de présence à la chapelle Saint-Walfroy, M. et Mme Cabanis nous quittent pour se rapprocher de Châlons où M. Cabanis a été muté. Ils offrent un pot d'adieux après la messe aux fidèles de la chapelle. Nous les remercions pour tout ce qu'ils ont fait au sein de notre communauté et leur souhaitons tout le meilleur. L'après midi, l'abbé Castel prêche la récollection de l'Avent à Saint-Walfroy sur le thème de la médiation universelle de la Très Sainte Vierge Marie.

Samedi 15 décembre : répétition d'enfants de chœur à Notre-Dame de France. Sous la direction de l'Abbé Girod et de Paul Leclerc, grand cérémoniaire, les servants de messe répètent avec attention leurs rôles respectifs. C'est l'occasion pour plusieurs d'apprendre un nouveau rôle qu'ils pourront exercer dès que le tour de rôle le leur permettra, pour la plus grande gloire de Dieu.



ACTIVITÉS PAROISSIALES

Croisade du Rosaire :

Intention du mois : Pour la conversion des pauvres pécheurs.

Catéchisme :

PRUNAY : Abbé Girod

Enfants (de 5 à 14 ans) : les mercredis 9, 16 et 30 de 14h30 à 16h30.

REIMS : Abbé Girod

Adolescents (de 14 à 18 ans) : les mercredis de 18h30 à 19h30 en période scolaire .

Adultes : le mardi à 20h30 à Reims

mardi 8 : La Charité II

mardi 15 : La prudence

mardi 29 : La force

CHARLEVILLE : Abbé Castel

TROYES : Abbé Girod

dimanche 6 et 27 de 16h30 à 17h30

Cercle de la Tradition :

CHARLEVILLE : Abbé Castel

samedi 12 à 19h00

La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ selon saint Thomas d'Acquin

TROYES : Abbé Girod

dimanche 20 après la Messe

Les vertus

Cercle Sainte-Marie des Mères de Famille :

PRUNAY : Abbé Girod

Mardi 22 de 14h30 à 16h00

Croisade Eucharistique :

Intention du mois : Pour des gouvernements chrétiens.

PRUNAY (Filles): Abbé Gérard

Samedi 12 de 9h00 à 12h00 au prieuré.

Louveteaux (Meute Bx Charles de Foucauld) :

PRUNAY : Abbé Girod

Réunion au prieuré le samedi 19 de 14h00 à 17h00.

Récollecion :

JOINVILLE : Abbé Gérard

Dimanche 20

Galette des Rois

Charleville :

**Dimanche 6 janvier
après la Messe**

Reims :

**Dimanche 13 janvier
à la salle des fêtes de
Lavannes**

Repas tiré du sac
Jeux, spectacles, chants...

Troyes :

**Dimanche 20 janvier
après la Messe**

Joinville :

**Dimanche 20
janvier**

Carnet de Famille

Baptêmes

Foucauld Thomas, le 2 décembre à Valence
Cécile et Maylis Philippon, le 8 décembre à Taissy
Mathilde Bavay-Caron, le 9 décembre à Reims
Charlotte Billaud, le 9 décembre à Reims

Premières Communions

Blandine Bottet, le 2 décembre à Reims
Henri Souan, le 2 décembre à Reims
Maylis Du Tertre, le 8 décembre à Le Hérie

Quelques dates importantes pour les mois à venir

Samedi 12 janvier, 14h30 : Réunion pour l'organisation du pèlerinage de Pentecôte (chapitre des enfants et chapitre des adultes)

Dimanche 8 mars : Récollecion de Carême

Thème : Dieu dans l'Histoire, par Marie

Conférence

du
Docteur Xavier Dor

Le Crime contre Dieu

**le vendredi 25 janvier
à 20h30**

**Eglise Notre-Dame de France
8, rue Edmé Moreau, REIMS**